

## Règlement particulier à l'Education Physique et Sportive 2020/2021

*A coller dans le carnet de correspondance*

- 1- DEPLACEMENTS :** Dès la sonnerie, la classe doit être en rang.  
Tout élève hors du rang pour l'appel sera noté en retard.  
Le déplacement vers les installations sportives doit se faire en rang serré par deux ; sans sortir du rang ni le ralentir et en attendant le signal du professeur pour traverser.
- 2- REGLES :** **L'élève doit toujours avoir en sa possession son carnet de correspondance** ( nécessaire en cas de blessure, d'informations à faire noter... ).  
Les chewing-gums doivent être jetés avant l'entrée dans l'installation sportive.  
Les cheveux longs doivent être attachés ; les bijoux enlevés.  
Les smartphones doivent être éteints et rester **impérativement dans les vestiaires**.  
Au-delà de 7 mn dans les vestiaires, l'élève sera considéré en retard.
- 3- LA TENUE :** **La tenue de sport est obligatoire.**  
Elle doit être **décente et adaptée**. Elle comporte un short ou survêtement sans bouton ni ceinture, des **chaussures de sport lacées et serrées** (pour l'utilisation dans les gymnases, elles doivent être propres et apportées dans un sac).  
**Au troisième oubli du semestre**, l'élève sera retenu 1 heure.
- 4- INAPTITUDES :** **La présence en cours d'EPS est obligatoire** même en cas d'inaptitude partielle ou totale (à déterminer par le médecin).  
L'élève doit alors présenter un certificat médical à son professeur d'EPS puis à la vie scolaire.  
En cas de difficultés à se déplacer, le chef d'établissement pourra autoriser l'élève à ne pas venir en cours.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

## Règlement particulier à l'Education Physique et Sportive 2020/2021

*A coller dans le carnet de correspondance*

- 1- DEPLACEMENTS :** Dès la sonnerie, la classe doit être en rang.  
Tout élève hors du rang pour l'appel sera noté en retard.  
Le déplacement vers les installations sportives doit se faire en rang serré par deux ; sans sortir du rang ni le ralentir et en attendant le signal du professeur pour traverser.
- 2- REGLES :** **L'élève doit toujours avoir en sa possession son carnet de correspondance** ( nécessaire en cas de blessure, d'informations à faire noter... ).  
Les chewing-gums doivent être jetés avant l'entrée dans l'installation sportive.  
Les cheveux longs doivent être attachés ; les bijoux enlevés.  
Les smartphones doivent être éteints et rester **impérativement dans les vestiaires**.  
Au-delà de 7 mn dans les vestiaires, l'élève sera considéré en retard.
- 3- LA TENUE :** **La tenue de sport est obligatoire.**  
Elle doit être **décente et adaptée**. Elle comporte un short ou survêtement sans bouton ni ceinture, des **chaussures de sport lacées et serrées** (pour l'utilisation dans les gymnases, elles doivent être propres et apportées dans un sac).  
**Au troisième oubli du semestre**, l'élève sera retenu 1 heure.
- 4- INAPTITUDES :** **La présence en cours d'EPS est obligatoire** même en cas d'inaptitude partielle ou totale (à déterminer par le médecin).  
L'élève doit alors présenter un certificat médical à son professeur d'EPS puis à la vie scolaire.  
En cas de difficultés à se déplacer, le chef d'établissement pourra autoriser l'élève à ne pas venir en cours.

Signature de l'élève :

Signature des parents :